



A l'occasion de la parution du **millésime 2025 du MOS**, epures publie une **série complète de données** concernant la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) des Scot Sud Loire et du Roannais, et des **territoires intercommunaux** qui les composent, **entre 2010 et 2025**.

La consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers est définie par la loi Climat et Résilience comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.

tableau de bord de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 2010-2025

➡ Ce tableau de bord apporte des informations utiles¹ aux acteurs locaux en charge de l'élaboration et du suivi des documents de planification, pour **situer leur dynamique propre et celle de leur environnement en matière de maîtrise de l'étalement urbain**. Il met en évidence une **diminution régulière de la consommation d'ENAF dans chacun des Scot du département depuis 2010**, portée par la réduction structurelle des extensions pour l'habitat (-58% en 2020-2025 par rapport à 2010-2015, pour les deux Scot réunis). Les autres motifs de consommation d'ENAF restent globalement stables.

➡ La maîtrise de l'étalement urbain est un élément déterminant **pour protéger les sols agricoles et naturels, et pérenniser les services qu'ils rendent**. Introduit dans le champ de la planification **dès 2010²** et renforcé par la loi Climat et Résilience en 2021, l'**objectif de réduction de la consommation d'ENAF** a été appréhendé par le biais d'observatoires locaux. En Auvergne-Rhône-Alpes, les Agences d'urbanisme exploitent pour leurs adhérents le **MOS Urba 4, un outil qui rend possible la mesure et l'analyse de la consommation d'ENAF**.

¹ Les données présentées constituent des **éléments de cadrage harmonisés à l'échelle des 2 Scot**, conduits avec le même outil (MOS Urba 4) selon une méthode identique adaptée au cadre légal en vigueur (cf. page 12), et qui peuvent être approfondis lors des démarches de planification (élaboration, révision, évaluation des PLU et Scot) et des rapports de suivi de l'artificialisation des sols.

² Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement.



Le MOS Urba 4 en bref

Mode (ou Modèle) d'Occupation du Sol

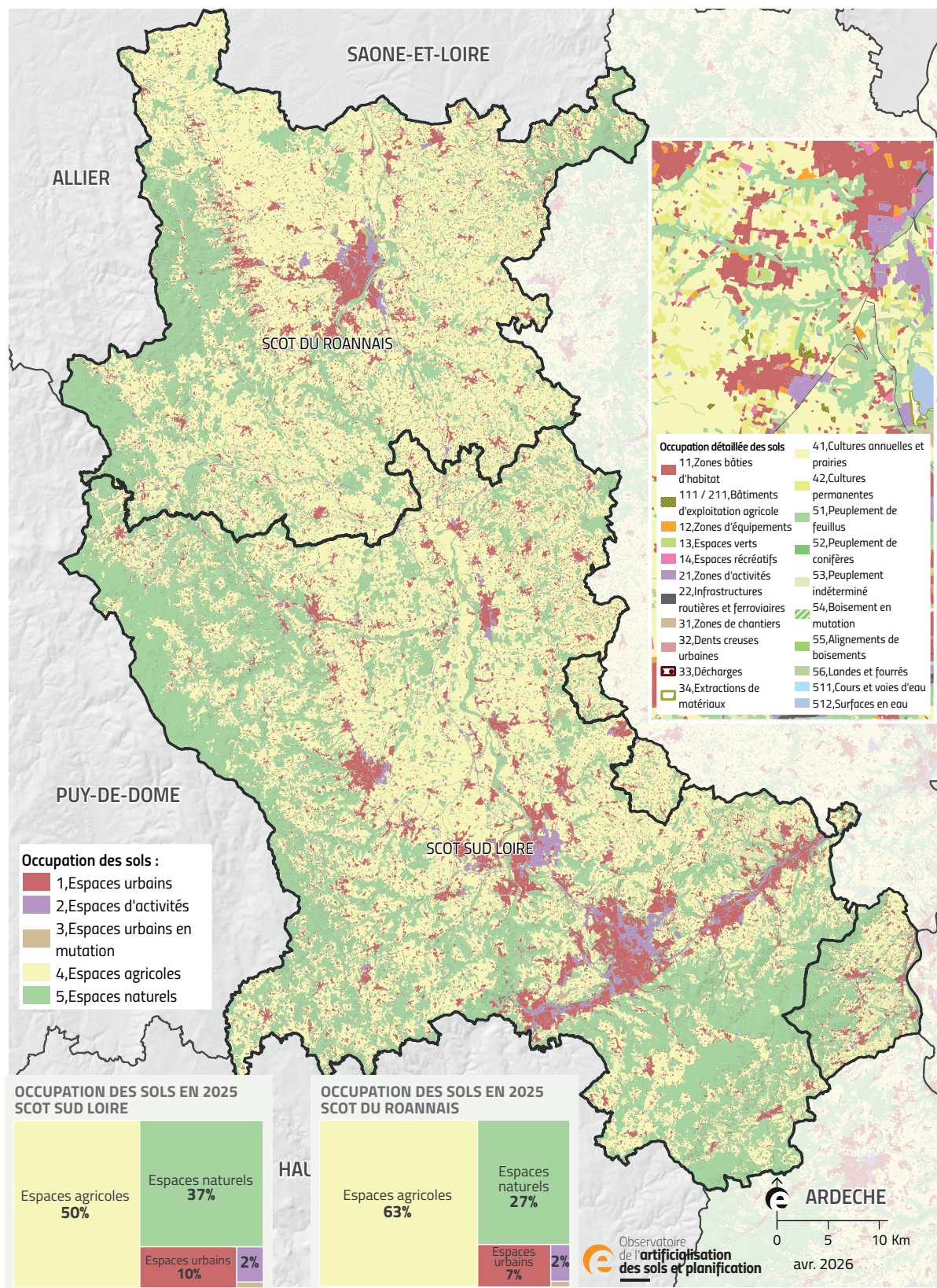
- Produit réalisé à partir d'interprétation d'images satellites, commandé par les agences d'urbanisme et couvrant 26% du territoire régional (42% de l'ancienne région Rhône-Alpes)
- Base de données décrivant de manière continue le territoire par son occupation dominante : habitat, équipements, activités économiques, infrastructures, espaces en mutation, espaces agricoles, espaces naturels

- Nomenclature détaillée en 28 postes
- 4 millésimes disponibles : 2010, 2015, 2020, 2025
- Outil fondamental de connaissance statistique et géographique de l'occupation du sol et de ses évolutions (en comparant les millésimes). Adapté à l'étude de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



occupation des sols en 2025

département de la Loire





évolution de la consommation d'ENAF entre 2010 et 2025

dans les Scot Sud Loire et du Roannais

Consommation globale

Il s'agit de la consommation d'ENAF réelle qui a été observée par tranche de 5 ans, dans chaque périmètre de Scot : cette consommation **diminue de manière continue au cours des 15 dernières années** dans le Sud Loire et dans le Roannais.

Pour l'ensemble des 2 Scot cumulés, le rythme de consommation passe de 242 hectares par an entre 2010 et 2015, à 143 hectares par an entre 2020 et 2025.

ENAF consommés (en hectares)	2010-2015	2015-2020	2020-2025
Scot Sud Loire	877 ha	693 ha	536 ha
Scot du Roannais	331 ha	245 ha	178 ha

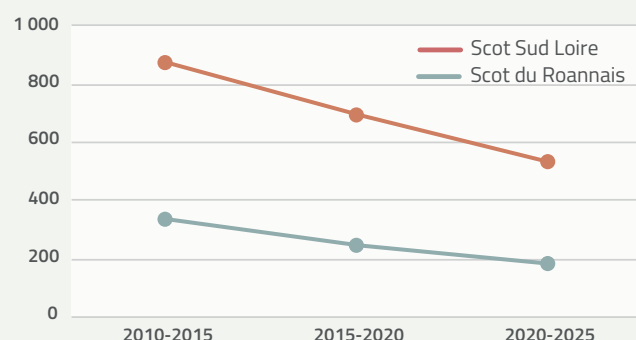
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

Destination des ENAF consommés

Les 3 premiers motifs de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont l'habitat, les activités économiques (hors bâti agricole) et les chantiers et décharges.

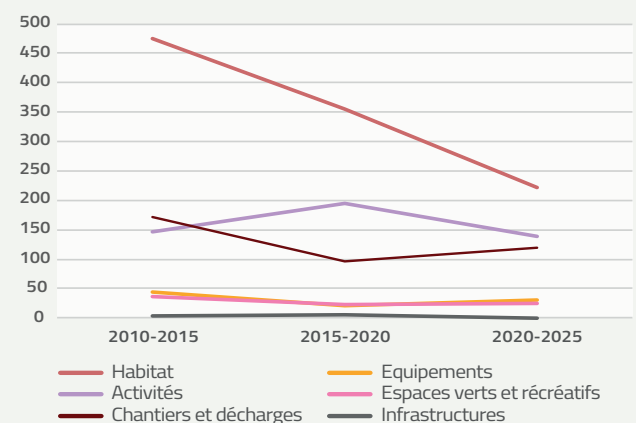
Historiquement la plus élevée, la **consommation d'ENAF pour l'habitat est celle qui connaît la plus forte baisse** depuis 2010. Les autres postes de consommation stagnent sur l'ensemble de la période (2010-2025), sauf celui des équipements pour le Scot du Roannais (en progression). Pour chaque Scot, les volumes d'ENAF consommés pour l'habitat et pour l'économie tendent à se rapprocher au cours des années récentes 2020-2025.

CONSUMMATION D'ENAF (EN HECTARES)



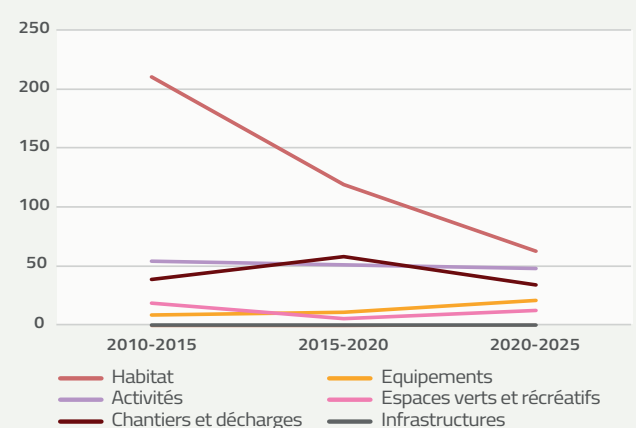
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

SCOT SUD LOIRE : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

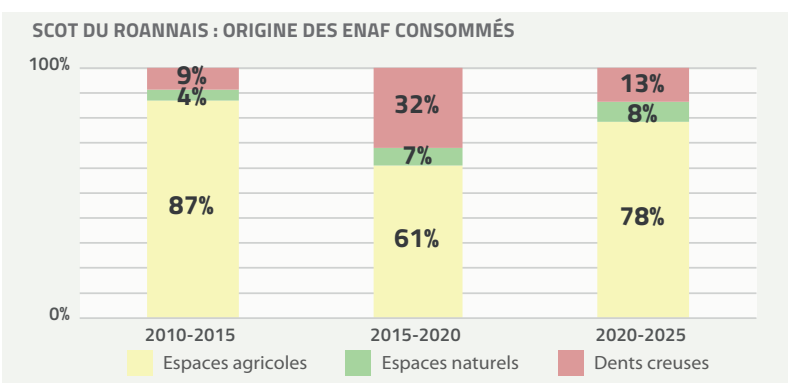
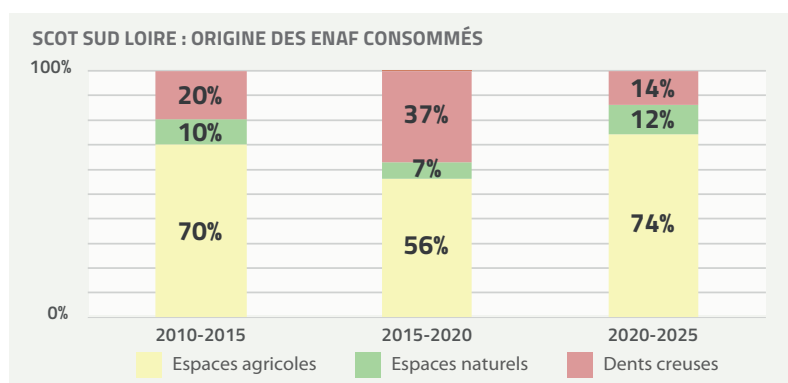
SCOT DU ROANNAIS : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

évolution de la consommation d'ENAF entre 2010 et 2025

dans les Scot



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

Origine des ENAF consommés

L'extension de l'urbanisation pèse majoritairement sur les espaces agricoles. Au cours de la période 2015-2020, une forte consommation de dents creuses est enregistrée dans chaque territoire de Scot.

Scot Sud Loire	2010-2015	2015-2020	2020-2025
Nombre d'entités ENAF consommées	1 530	1 042	1 026
Surface moyenne d'une entité	0,57 ha	0,67 ha	0,53 ha
Part des entités consommées pour l'habitat	75%	74%	69%
Surface moyenne des entités consommées pour l'habitat	0,41 ha	0,46 ha	0,32 ha
Part des entités consommées pour l'activité	10%	13%	13%
Surface moyenne des entités consommées pour l'activité	0,97 ha	1,46 ha	1,07 ha

Scot du Roannais	2010-2015	2015-2020	2020-2025
Nombre d'entités ENAF consommées	611	364	333
Surface moyenne d'une entité	0,54 ha	0,67 ha	0,53 ha
Part des entités consommées pour l'habitat	80%	74%	63%
Surface moyenne des entités consommées pour l'habitat	0,43 ha	0,44 ha	0,30 ha
Part des entités consommées pour l'activité	10%	10%	13%
Surface moyenne des entités consommées pour l'activité	0,91 ha	1,46 ha	1,1 ha

Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

Taille et nombre d'entités consommées

La consommation d'ENAF se réalise sous la forme d'une multitude d'extensions urbaines morcelées (plus de 1 500 entités pour le Sud Loire, et plus de 600 pour le Roannais entre 2010 et 2015) et de taille modeste (environ 0,5 hectare en moyenne). Cette dispersion spatiale se réduit en fin de période observée (un tiers d'entités en moins en Sud Loire et moitié moins dans le Roannais). Pour les deux territoires, la taille des entités consommées converge vers une moyenne de 0,3 hectare pour l'habitat et 1,1 hectare pour l'économie.

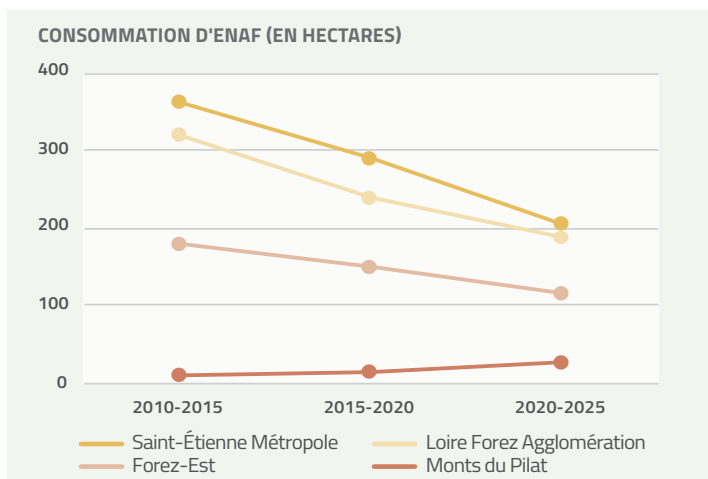
évolution de la consommation d'ENAF entre 2010 et 2025

dans les territoires intercommunaux du Sud Loire

Consommation globale

Dans chacun des territoires intercommunaux composant le Sud Loire, la consommation d'ENAF observée décroît de manière continue entre chaque période, sauf dans les Monts du Pilat : au sein de ce territoire, les volumes d'ENAF consommés sont les plus faibles, mais ils progressent de 13 à 26 hectares.

Au cours de la période récente 2020-2025, le niveau de consommation est proche dans les territoires de Saint-Étienne Métropole et Loire Forez Agglomération.

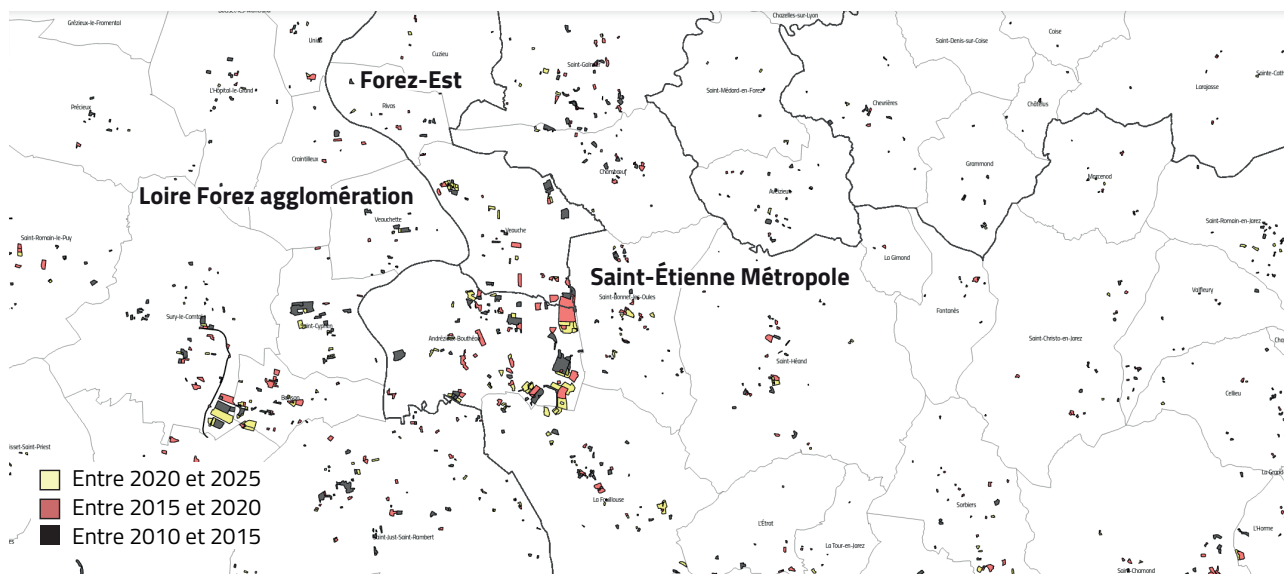


Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

ENAF consommés (en hectares)	2010-2015	2015-2020	2020-2025
Saint-Étienne Métropole	364	289	207
Loire Forez agglomération	321	239	187
Forez-Est	179	149	116
Monts du Pilat	13	17	26

Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

REPRESENTATION DE LA CONSOMMATION D'ENAF CUMULÉE, A L'INTERFACE ENTRE 3 TERRITOIRES INTERCOMMUNALES DU SUD LOIRE



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

évolution de la consommation d'ENAF entre 2010 et 2025

dans les territoires intercommunaux du Sud Loire

Destination des ENAF consommés

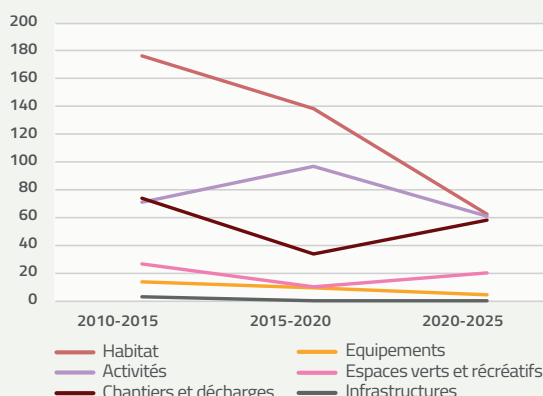
Pour chaque période, et pour chaque intercommunalité, le premier motif de consommation d'ENAF est l'habitat. Celui-ci est en diminution constante pour Saint-Étienne Métropole et Loire Forez agglomération au fil du temps. Pour Forez-Est, la consommation pour l'habitat amorce une baisse puis stagne entre 2015-2020 et 2020-2025. Dans les Monts du Pilat, cette consommation est en croissance sur l'ensemble de la période observée (de 10,5 à 12,5 hectares).

La consommation d'ENAF pour les activités économiques apparait globalement stable dans chacun des territoires, entre la période 2010-2015 et la période 2020-2025, sauf pour les Monts du Pilat où elle est multipliée par 3, passant de 1 à 3 hectares.

Le 3^e motif de consommation provient des « chantiers et décharges ». La destination des chantiers (habitat ? activités ? ...) sera connue lors du prochain millésime du MOS.

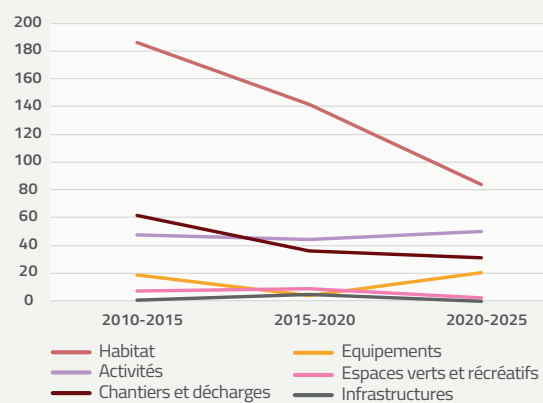
Les autres postes de consommation d'ENAF (équipements, espaces verts et récréatifs, infrastructures) portent sur des volumes restreints, et leurs évolutions sont variables.

SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



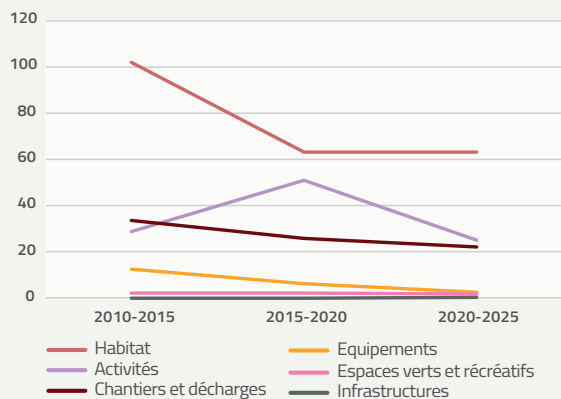
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



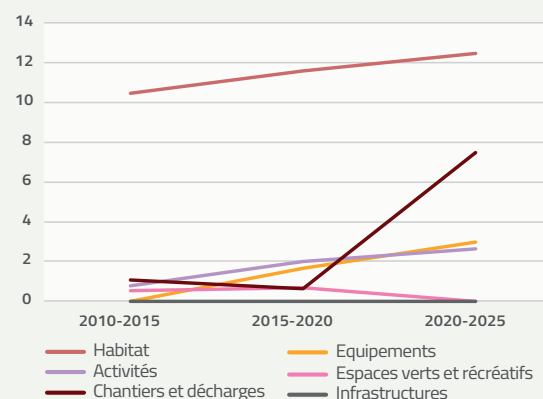
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

CC DE FOREZ-EST : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

CC DES MONTS DU PILAT : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

évolution de la consommation d'ENAF entre 2010 et 2025

dans les territoires intercommunaux du Roannais

Consommation globale

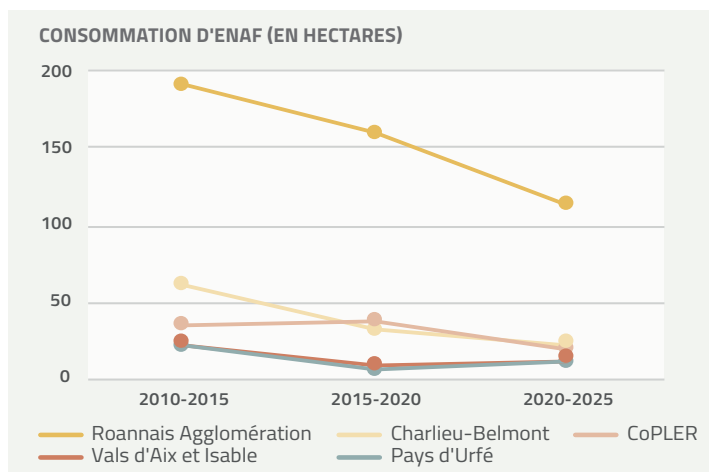
Chacun des territoires connaît une réduction de la consommation d'ENAF réelle, depuis 2010-2015 jusqu'à 2020-2025.

Roannais Agglomération, territoire le plus équipé, emporte la consommation la plus importante (114 hectares entre 2020 et 2025).

La consommation d'ENAF est moindre dans les 4 autres territoires :

- Les deux communautés de communes de Charlieu-Belmont et du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER), de taille intermédiaire, ont un profil similaire au cours de la décennie 2015-2025 ;

- Les secteurs plus ruraux Vals d'Aix et Isable et Pays d'Urfé présentent une consommation très proche (une vingtaine d'hectares au début de la période, une dizaine d'hectares dans les 5 dernières années).

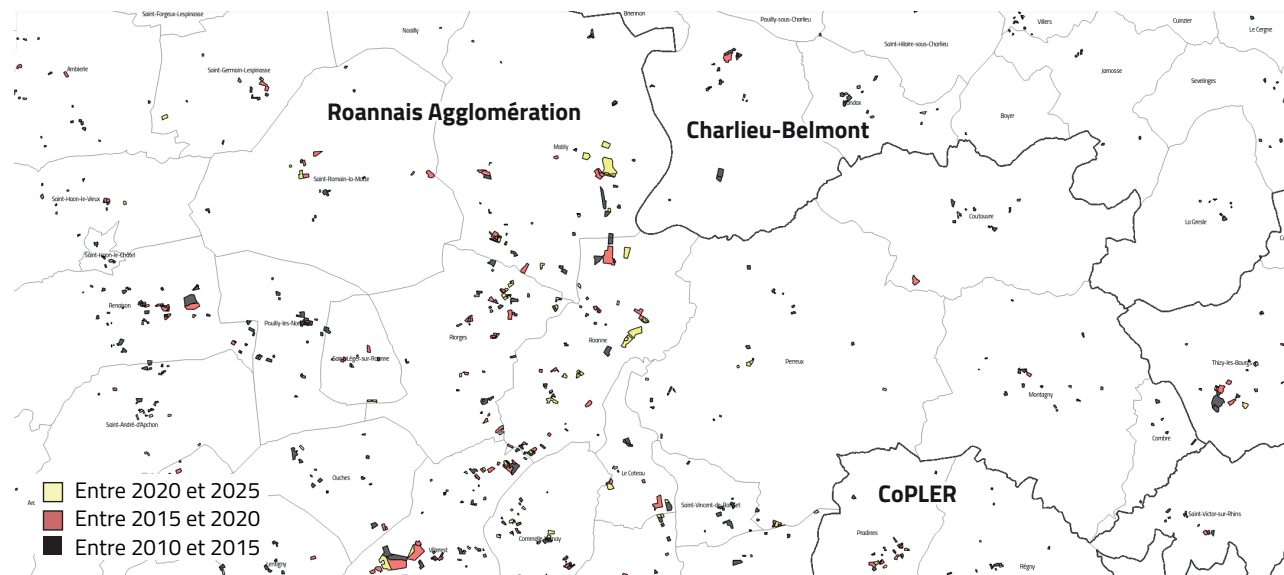


Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

ENAF consommés (en hectares)	2010-2015	2015-2020	2020-2025
Roannais Agglomération	190	159	114
Charlieu-Belmont	62	32	22
CoPLER	35	38	20
Vals d'Aix et Isable	23	10	11
Pays d'Urfé	21	6	11

Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

REPRESENTATION DE LA CONSOMMATION D'ENAF CUMULÉE, A L'INTERFACE ENTRE 3 TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX DU ROANNAIS



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

évolution de la consommation d'ENAF entre 2010 et 2025

dans les territoires intercommunaux du Roannais

Destination des ENAF consommés

Dans chaque intercommunalité, c'est l'habitat qui constitue le premier facteur explicatif de la consommation d'ENAF, par ailleurs en décroissance entre la période initiale 2010-2015, et la période récente 2020-2025. La baisse est continue, exception faite du territoire de la CoPLER qui enregistre une augmentation momentanée entre 2015 et 2020.

Les volumes d'ENAF consommés respectivement pour l'habitat et pour les activités économiques tendent à se rapprocher au cours de la période la plus récente 2020-2025, pour les territoires de Roannais Agglomération et de Charlieu-Belmont.

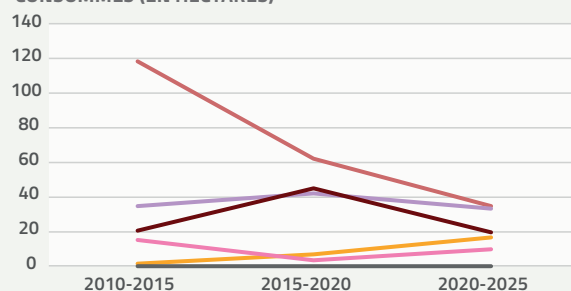
La consommation pour chantiers est un poste important, dont la destination finale (habitat ? activités ?...) sera connue dans le prochain millésime du MOS.

Les consommations d'ENAF pour équipements, espaces verts et récréatifs, infrastructures portent sur des volumes plus marginaux et suivent des évolutions très différentes selon les intercommunalités.

Légende

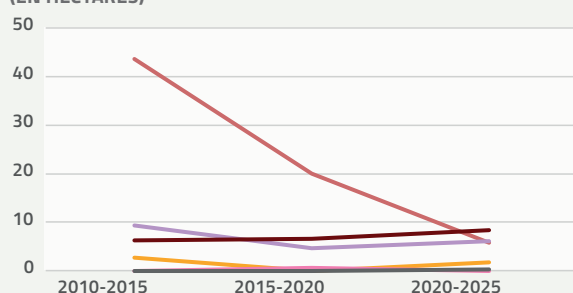
- Habitat
- Activités
- Chantiers et décharges
- Équipements
- Espaces verts et récréatifs
- Infrastructures

ROANNAIS AGGLOMÉRATION : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



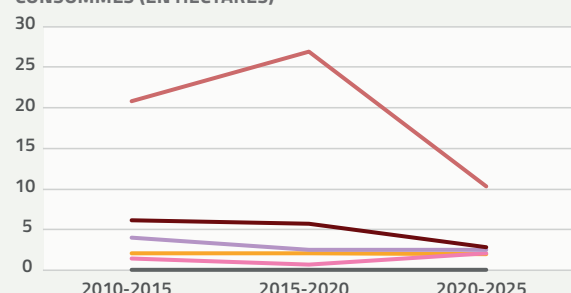
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

CC CHARLIEU-BELMONT : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



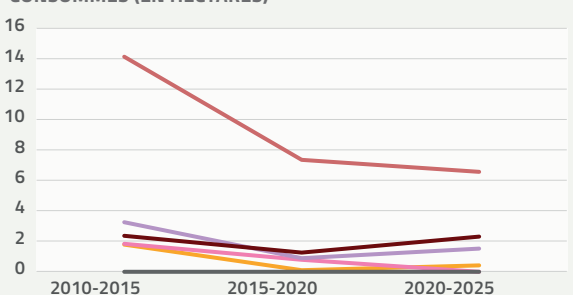
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

CC DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



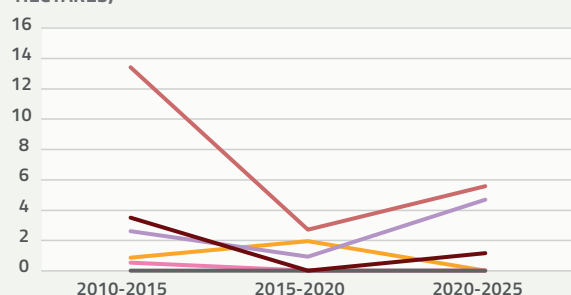
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

CC DES VALS D'AIX ET ISABLE : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

CC DU PAYS D'URFÉ : DESTINATION DES ENAF CONSOMMÉS (EN HECTARES)



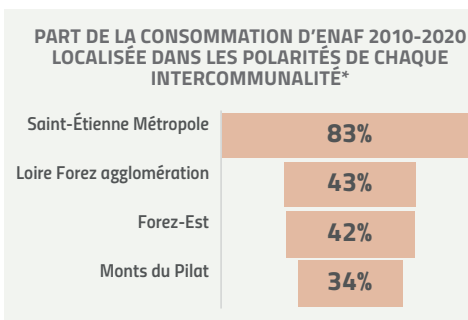
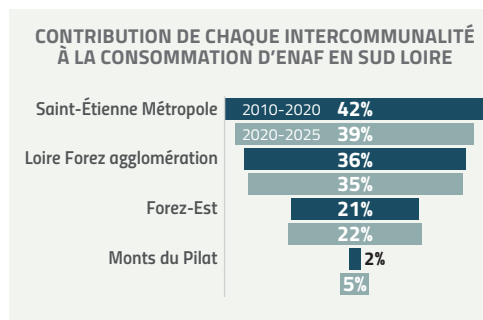
Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols



synthèse d'indicateurs

Scot Sud Loire

	601 673 HABITANTS	EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ	SUPERFICIE	NOMBRE DE COMMUNES (DONT POLARITÉS)
Saint-Étienne Métropole	68%	77%	25%	53 (26)
Loire Forez agglomération	19%	12%	46%	84 (12)
Forez-Est	11%	10%	19%	42 (6)
Monts du Pilat	2%	1%	11%	16 (2)

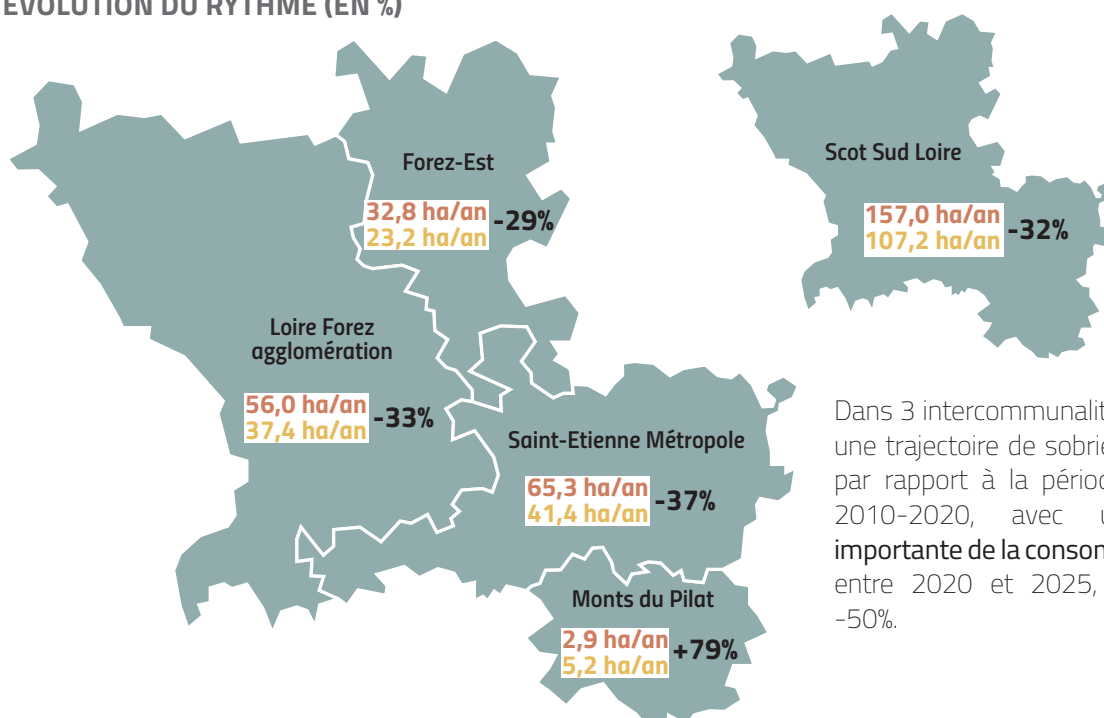


* Lien avec l'armature territoriale : par exemple, les 6 polarités de Forez-Est génèrent 42% de la consommation d'ENAF de cette intercommunalité. Les 36 autres communes sont à l'origine de 58% de la consommation de l'intercommunalité.

Sources : INSEE ; ACOSS-URSSAF ; MOS Urba 4. Traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

RYTHME ANNUEL DE CONSOMMATION D'ENAF (EN HA/AN) : ENTRE 2010-2020 ET ENTRE 2020-2025

ÉVOLUTION DU RYTHME (EN %)



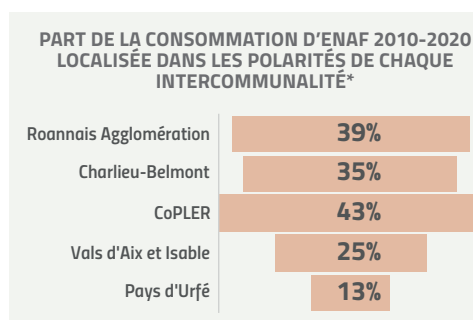
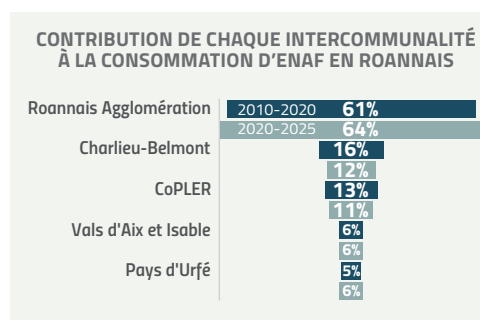
Dans 3 intercommunalités du Sud Loire, une trajectoire de sobriété est engagée par rapport à la période de référence 2010-2020, avec une **réduction importante de la consommation d'ENAF** entre 2020 et 2025, sans atteindre -50%.

Sources : INSEE ; ACOSS-URSSAF ; MOS Urba 4. Traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

synthèse d'indicateurs

Scot du Roannais

	150 716 HABITANTS	EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ	SUPERFICIE	NOMBRE DE COMMUNES (DONT POLARITÉS)
Roannais Agglomération	68%	78%	41%	40 (6)
Charlieu-Belmont	16%	12%	17%	25 (4)
CoPLER	9%	5%	15%	16 (4)
Vals d'Aix et Isable	4%	2%	12%	12 (1)
Pays d'Urfé	3%	2%	15%	11 (1)

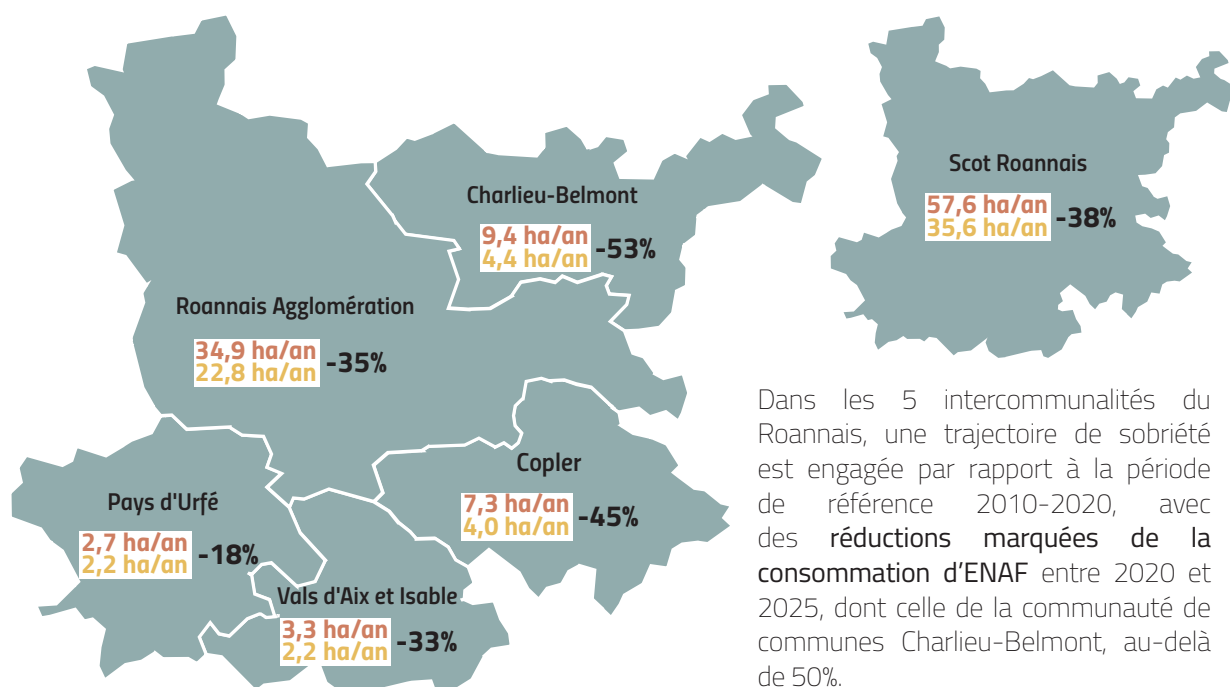


* Lien avec l'armature territoriale : par exemple, les 4 polarités de la CoPLER génèrent 43% de la consommation d'ENAF de cette intercommunalité. Les 12 autres communes sont à l'origine de 57% de la consommation de l'intercommunalité.

Sources : INSEE ; ACOSS-URSSAF ; MOS Urba 4. Traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

RYTHME ANNUEL DE CONSOMMATION D'ENAF (EN HA/AN) : ENTRE 2010-2020 ET ENTRE 2020-2025

ÉVOLUTION DU RYTHME (EN %)



Dans les 5 intercommunalités du Roannais, une trajectoire de sobriété est engagée par rapport à la période de référence 2010-2020, avec des réductions marquées de la consommation d'ENAF entre 2020 et 2025, dont celle de la communauté de communes Charlieu-Belmont, au-delà de 50%.

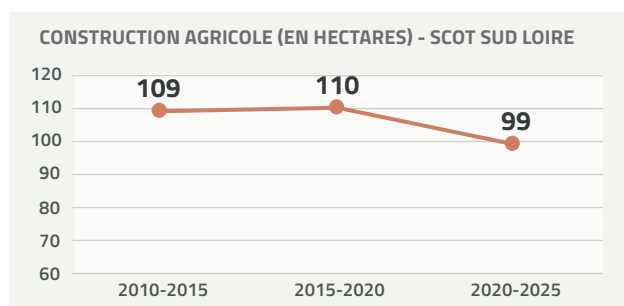
Sources : INSEE ; ACOSS-URSSAF ; MOS Urba 4. Traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols



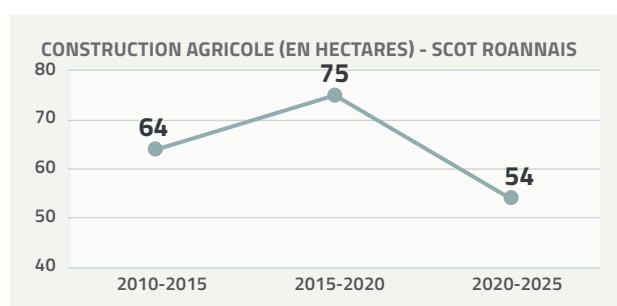
focus sur la construction agricole

A noter : le cadre légal en vigueur (décret du 27 novembre 2023) prévoit que les constructions à destination d'exploitation agricole n'emportent généralement pas de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il apparaît toutefois intéressant de quantifier cet usage du sol pour en comprendre les dynamiques.

Au cours de la période récente 2020-2025, la construction agricole a utilisé près de 100 hectares dans le Sud Loire et plus de 50 hectares dans le Roannais, précédemment à usage naturel, agricole ou forestier. Ces volumes sont en diminution en comparaison avec 2010-2015.



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

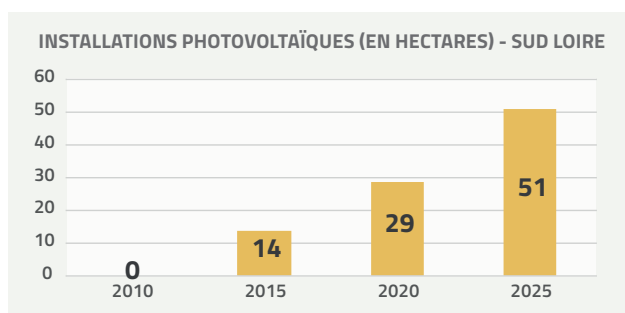
focus sur le photovoltaïque

A noter : selon le cadre légal, les installations photovoltaïques au sol et agrivoltaïques n'engendrent pas de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers lorsqu'elles satisfont à certains critères (décret du 29 décembre 2023 et arrêtés) et qu'elles sont enregistrées dans une base de données nationale, par les porteurs de projets ou par la collectivité compétente en charge de l'analyse de la consommation d'ENAF.

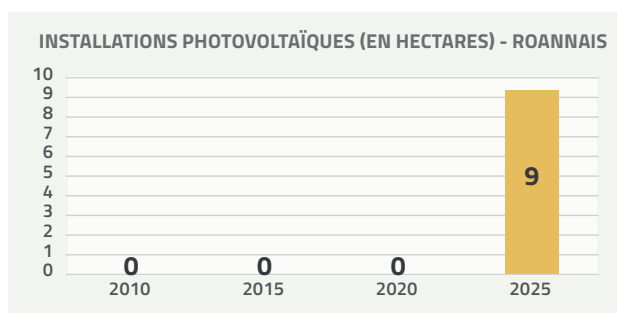
Méthode

Au sein des espaces urbanisés à vocation d'équipements repérés via le MOS, l'Agence d'urbanisme a isolé les installations photovoltaïques au sol listées dans la base de données IGN/DGALN. A ce jour, les **caractéristiques détaillées** des installations **n'y sont pas renseignées**, ce qui ne permet pas d'exclure les sites répondant aux critères dans le calcul de la consommation d'ENAF des territoires.

Les installations photovoltaïques apparaissent en 2015 dans le Sud Loire (14 hectares), et connaissent un développement continu (51 hectares en 2025). Le Roannais est concerné à partir de 2025 (9 hectares).



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols



Sources : MOS Urba 4 ; traitements : epures, observatoire partenarial de la planification et de l'artificialisation des sols

Définitions et méthodologies

Réduction de la consommation d'ENAF

La loi ENE du 12 juillet 2010 met en place l'obligation d'inscrire des **objectifs chiffrés** de modération de la consommation d'ENAF dans les documents d'urbanisme (Scot, PLU).

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe un **objectif de réduction d'au moins 50%** de la consommation d'ENAF entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation réelle observée au cours des dix années précédentes. Cet objectif est inscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ou à défaut dans le Scot.

Méthode de calcul de la consommation d'ENAF à partir du MOS Urba 4

La nomenclature du MOS Urba 4 est adaptée au cadre légal en vigueur. Les classes d'occupation du sol apparaissant en **vert** répondent à la définition d'ENAF. Les classes en **rouge brique** correspondent à des espaces urbanisés.

En comparant 2 millésimes du MOS, toute destruction d'un espace initialement classé ENAF (en vert) pour un nouvel usage non ENAF (rouge brique) entraîne une « consommation d'ENAF ».

Niveau 1	Libellé	Niveau 2	Libellé	Niveau 3	Libellé
1 	Espaces urbains	1.1	Zones bâties d'habitat	1.1.1	Bâtiments agricoles
		1.2	Zones d'équipements		
		1.3	Espaces verts		
		1.4	Espaces récréatifs		
2 	Espaces d'activités	2.1	Zones d'activités	2.1.1	Bâtiments agricoles
		2.2	Infrastructures routières et ferroviaires		
		2.3	Infrastructures portuaires		
		2.4	Infrastructures aéroportuaires		
3 	Espaces urbains en mutation	3.1	Zones de chantiers		
		3.2	Dents creuses urbaines		
		3.3	Décharges		
		3.4	Extractions de matériaux		
4 	Espaces agricoles	4.1	Cultures annuelles et prairies		
		4.2	Cultures permanentes		
5 	Espaces naturels	5.1	Peuplement de feuillus		
		5.2	Peuplement de conifères		
		5.3	Peuplement indéterminé		
		5.4	Boisement en mutation		
		5.5	Alignements de boisements		
		5.6	Landes et fourrés		
		5.7	Prairies naturelles		
		5.8	Roches nues		
		5.9	Glaciers		
		5.10	Marais et tourbières		
		5.11	Cours et voies d'eau		
		5.12	Surfaces en eau		

Lutte contre l'artificialisation des sols et outils de mesure

La loi Climat et Résilience identifie la planification comme un levier central pour remédier à l'artificialisation des sols, avec un objectif national Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. Les notions d'artificialisation, d'imperméabilisation, et de renaturation des sols bénéficient dès lors de définitions légales, et l'Etat met à disposition des collectivités une base de données dédiée pour les quantifier : il s'agit de l'OCS GE (Occupation des Sols à Grande Echelle). C'est **le seul outil en capacité de décrire artificialisation, imperméabilisation et renaturation des sols dans le champ de la planification.**

Le MOS est mobilisé par le partenariat d'epures¹ pour observer la consommation d'ENAF :

- C'est une base de données disponible sur le temps long, et en particulier pour la période de référence 2010-2020
- Son mode de recueil est équitable, s'appuyant sur une vue satellitaire qui couvre l'ensemble d'un territoire à une date identique
- La cartographie est possible à toutes les échelles (du Scot à la commune).

OCS GE et MOS constituent deux bases de données distinctes et complémentaires, pour aider les collectivités à définir et piloter leurs politiques de sobriété vis-à-vis des sols. Le présent tableau de bord fournit un éclairage sur l'évolution de la consommation d'ENAF, et n'aborde pas l'artificialisation des sols.



Dans le cadre de ses missions statutaires (Code de l'Urbanisme, art. L. 132-6), Epures gère un observatoire composé des bases de données suivantes :

- Recollement des PLU, échelle Loire (producteur de la donnée : Epures)
- MOS (producteur de la donnée : réseau Urba 4 des Agences d'urbanisme)
- OCS GE (producteur de la donnée : Institut Géographique National).

¹ Délibération du Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme epures en date du 26 juin 2024.





tableau de bord de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 2010-2025



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com